

Sud-Ouest : une marche Adour-Garonne pour l'eau vivante

Entre le 5 et le 14 juillet 2003 se déroulera dans le Sud-Ouest la Marche pour l'eau vivante. A l'instar des Marcheurs de l'eau de 1989, ce grand rassemblement de partisans pour une autre gestion de l'eau en Adour Garonne parcourra (à pied, à vélo ou autres) un circuit de Bayonne à Saint-Gaudens. Cette Marche en défense de l'eau comme patrimoine et bien commun de l'humanité, fondée sur l'opposition aux diverses formes d'appropriation de l'eau à des fins ou par des intérêts privés, mettra en avant les exigences suivantes :

- arrêt de la politique du tout-barrage et l'abandon des barrages-réservoirs en chantier ou en projet dans les bassins de l'Adour et de la Garonne tels ceux d'Es-lourties (entre Tarbes et Pau), de Charlas (près de Saint-Gaudens), du Gers, etc. ;
- la préservation de la qualité des cours d'eau, des nappes souterraines et des zones humides ;
- l'arrêt des rejets polluants, sauvages ou autorisés, l'application du principe pollueur-payeur, et des principes de précaution et de prévention concernant l'eau potable ;
- le refus d'une marchandisation de l'eau qui se fait au bénéfice de grands groupes aux pratiques douteuses comme Vivendi, Suez, etc. ;
- le contrôle citoyen de toutes les institutions de gestion de l'eau et d'aménagement des cours d'eau ;
- le retour au service public de l'eau et de l'assainissement, en gestion directe par les collectivités locales ;
- le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- la garantie du respect de l'intérêt gé-

ral dans la prochaine loi sur l'eau et d'une gestion patrimoniale, notamment concernant la faune piscicole.

L'itinéraire de cette marche pour l'eau vivante sera le suivant :

- Bayonne, le 5 juillet après-midi, dans la foulée de la chaîne humaine sur les plages organisée à 17 h par les collectifs Marée noire.
- Peyrehorade (Landes), le 6 juillet.
- Orthez (matin) et Pau (après-midi), le 7 juillet.
- Gardères-Eslourties (Est des Pyrénées-Atlantiques), le 8 juillet.
- Montaut (Pyrénées-Atlantiques), près de Lourdes, le 9 juillet.
- Orleix (Hautes-Pyrénées), près de Tarbes, le 10 juillet.
- Orleix, Vic-en-Bigorre, puis Jû-Belloc et Cahuzac-sur-Adour, près de Riscle, dans le Gers, le 11 juillet.
- Montesquiou (Gers), le 12 juillet.
- Auch (matin) et Saman / Charlas (sud-ouest Haute-Garonne) (après-midi), le 13 juillet.
- Saint-Gaudens (Haute-Garonne), le 14 juillet.

Le 13 juillet, une marche au départ de Foix et via Saint-Girons, en Ariège, ralliera également Saint-Gaudens.

Cette manifestation organisée par les collectifs Adour Eau Transparence, S.Eau.S. Garonne et Eaux Vivantes du Gers est soutenue par France Nature Environnement, ATTAC, le WWF-France, les Amis de la Terre, les Verts, le MEL, l'ANPER-TOS et SOS Loire Vivante évidemment.

Contacts :

Laurence Fau : 05 61 95 49 22.
laurence.fau@wanadoo.fr
Sophie LACROIX : 05 61 88 22 83.
sophielacroix31@yahoo.fr

Réservez votre week-end du 19 au 21 septembre 2003 pour l'assemblée générale de SOS Loire Vivante

Présence de Pedro Arrojo et inauguration de l'équipement solaire à Bonnefont

Bretagne : L'Opération Nénuphar : une bataille citoyenne pour l'eau pure

Face au laxisme généralisé, au refus d'appliquer la loi et devant la mauvaise volonté des autorités à prendre et à mettre en place les bonnes décisions pour lutter contre les pratiques agricoles polluantes, l'Association Conservation et Animation du Patrimoine (ACAP) basée dans les Côtes d'Armor, a lancé en 2000 son "opération nénuphar".

Elle consiste à retenir une somme d'argent sur les factures d'eau (50 F en 2000, 100 F en 2001, 200 F en 2002... comme le nénuphar qui prolifère et qui couvre bientôt la surface de l'étang...) et à la verser sur un compte bloqué de manière à manifester son désaccord vis-à-vis des politiques concernant les problèmes liés à la qualité de l'eau et ce jusqu'à ce que l'eau potable soit disponible aux robinets de la région (eau actuellement polluée par un excédent de nitrates imputable aux porcheries industrielles).

Le Président de l'ACAP, Denis Baulier qui avait porté plainte contre le syndicat d'adduction d'eau lui fournissant l'eau non potable, vient d'obtenir gain de cause par un jugement en cours d'appel. En effet, après un premier procès au tribunal d'instance, le demandeur avait été débouté selon trois moyens : selon le tribunal, il n'existait pas de réelle définition de la qualité de l'eau dans la législation française ; la jurisprudence ne pouvait s'appliquer car l'accusé était un établissement public ; et enfin que cette pollution était une cause exonératoire car il y avait cas de force majeure.

La cour d'appel de Rennes qui a cassé ce premier jugement, a quant à elle précisé qu'il existait bien une définition de ce qu'est la qualité de l'eau et qu'il ne pouvait avoir aucune exception à la réglementation même pour des établissements publics. Enfin elle a indiqué qu'il n'existait pas de cas de force majeure pour cette pollution puisqu'elle était prévisible et réversible.

Cette condamnation du syndicat, en exigeant une forte indemnisation (l'équivalent du prix de deux litres d'eau par personne et par jour depuis la connexion au réseau public en 1992 soit 7500 €), a été ressentie comme un électrochoc par les élus locaux. Cette "victoire" aura surtout permis de légitimer le bien-fondé de cette opération de rétention et aura également permis de repenser une fois encore du problème de la Bretagne qui a d'ailleurs tendance à se généraliser au reste de la France.

Le problème de dégradation de la qualité de l'eau à nos robinets est indissociable de la mauvaise santé de nos rivières et de nos nappes phréatiques. Le cas extrême de la Bretagne doit nous alerter et nous faire réagir sur la dangerosité de certaines pratiques agricoles polluantes... ainsi il convient d'être très vigilants sur le bassin de la Loire car la menace pèse lourdement sur la qualité de nos eaux.

Pour plus d'info : Opération Nénuphar : 22710 Penvenan - 02 96 92 79 50.
<http://operation.nenuphar.free.fr/>



3ème Forum Mondial de l'Eau 16-23 mars 2003 au Japon

SOS Loire Vivante, en tant que représentant français d'ERN, a été invitée à participer au 3^{ème} forum de l'eau de Kyoto dans le cadre du programme de la maison du citoyen. Cette espace consacré aux associations était situé au cœur du forum. L'initiateur de cette maison des citoyen était le Secrétariat International pour l'Eau (SIE) et plus particulièrement Monsieur Raymond Jost, secrétaire général de SIE.

Après les forums de Marrakech et de La Haye, l'enjeu principal du forum de Kyoto est l'accès à l'eau. Selon les objectifs du programme Millenium, lancé par les Nations Unies, le nombre de personnes sans accès à une eau saine et sans système d'assainissement adéquat devra être réduit de moitié d'ici 2015.

SOS Loire vivante a présenté l'exemplarité de son action visant à la participation des citoyens et des ONG à la gestion du bassin de la Loire dans son ensemble. Plus particulièrement, l'association a exposé son projet pédagogique. Rivières d'Images et Fleuves de Mots, qui insiste sur la notion de bassin et d'éco-citoyenneté. D'autres modules s'inscrivant dans le cadre de la campagne de sensibilisation "Réapprendre la rivière" ont également été présentés.

SOS Loire Vivante a pu s'imprégner des solutions apportées après la démythification des projets de grands barrages comme seule réponse à tous les problèmes de rarefaction d'eau non polluée dans le monde; problématique touchant également la France et même la Haute-Loire.

Cette conférence a été un événement majeur qui a permis d'initier la vision mondiale de la gestion de l'eau. Toutefois, nous avons, malheureusement, pu constater la sous-représentation des ONGs à ce grand forum. Afin de provoquer un vrai dialogue entre les institutions, les entreprises privées et les ONG, notre association est devenue membre du comité promoteur du 1^{er} forum alternatif mondial de l'eau qui s'est tenu à

Florence du 21 au 22 mars 2003 (voir article mouvements alternatifs).

Les citoyens présents à la Maison du Citoyen ont rédigé pendant la semaine du forum la déclaration de l'Assemblée des Sages pour l'Eau. Cette déclaration présentant l'avis des citoyens du monde entier a été présentée aux 100 ministres réunis le 22 et 23 mars afin que les préconisations proposées soient intégrées dans la déclaration ministérielle officielle (disponible sur le site : <http://www.world.waterforum3.com/jp/mc/md-final.pdf>)

L'Assemblée des Sages pour l'Eau affirme que :

- l'accès à l'eau et à l'assainissement doit être un droit mondial dont nul ne peut être privé. Les États sont responsables de sa mise en œuvre,
- les citoyens et les membres des communautés locales ont un droit à la décision,
- les citoyens et les membres d'une communauté ont un droit à l'information,
- les citoyens et les membres des communautés ont un droit d'accès aux financements.

En conséquence, l'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau demande :

- la signature d'une convention globale sur l'eau,
- la mise en place d'un réseau de surveillance internationale impliquant les institutions internationales, les gouvernements, les administrations régionales et locales, ainsi que la société civile.

L'assemblée se propose de créer des médiateurs de l'eau (Water ombudspersons) dans chaque pays.

Cet outil de surveillance permettra d'évaluer le respect des engagements pris ; engagements fondés sur les principes d'équité, de solidarité et de contrôle citoyen.

Pour finir, l'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau publiera régulièrement un rapport et informera ainsi les populations concernées. Elle dénoncera partout où cela sera nécessaire les manquements aux règles définies dans l'engagement présent pris à Kyoto.

OPÉRATION NÉNUPHAR

